

Canada est privé de représentants dans les ports de mer qui pourraient le renseigner sur l'état sanitaire des passagers à bord des navires en partance.

Un autre défaut des règlements publiés jusqu'à présent est la latitude laissée aux officiers de santé des quarantaines. La santé publique est matière trop précieuse pour être ainsi abandonnée à la discrétion d'un individu quelque expérimenté qu'il soit d'ailleurs. Ce libre arbitre ne peut amener que des conflits et la rédaction des règles à suivre quant à la durée de la quarantaine, sa rigueur, son exercice, les désinfections à opérer, devrait être faite en termes fixes, obligatoires pour tous, et sans autre interprétation possible que la lettre stricte du texte. Les journaux nous font connaître que le Dr Marsden dit que par un système spécial de quarantaine comparativement de courte durée, le choléra peut-être confiné dans l'île Grosse.

D'après lui, le choléra étant une matière contrôlable, la période d'incubation est très courte et la quarantaine ne doit pas dépasser dix jours. Il est en opposition aux médecins français qui insistent sur la désinfection et disent que la maladie peut-être introduite par des chiffons ou autres matières exposées à l'infection et que le choléra peut se communiquer par les vêtements aussi bien que par la personne. Si tant de divergences se produisent dans l'attente de la maladie, que sera-ce lors de son existence constatée et le devoir du gouvernement est d'imposer une méthode de fonctionnement des quarantaines qui mette la santé publique à l'abri des opinions particulières d'un officier sanitaire.

DAGRON RICHER.

Le Bill d'Incorporation de la Société d'Hygiène de la Province de Québec a été voté et sanctionné à la dernière session du Parlement de Québec.

## DE LA TRANSMISSIBILITÉ DE LA TUBERCULOSE (CONSUMPTION).

Notre but, aujourd'hui, est de faire connaître le côté scientifique et pratique de cette question qui est d'une importance vitale. Nous avons déjà exprimé nos craintes touchant la santé publique mise en danger par la grande contagiosité du bacille spécifique, ou germe tuberculeux qui produit la phthisie. Voyant que MM. les échevins du comité de Santé s'occupent de l'inspection de la viande au point de vue de cette affection, nous croyons leur être utiles, en justifiant ce que nous avons déjà dit sur ce sujet, par ce que nous fournissent l'expérience et l'observation clinique.

Les mémorables travaux de messieurs Jaccoud, Débove, Pasteur, Bouley, Martin, Villemin, Chauveau, Bellinger, Klebs, Gerlach, Galtier, Lyndin, Lebnert, Peuch et autres proclament le fait de la transmission de la tuberculose. Les modes de transmission sont l'inoculation, l'inhalation, l'alimentation par le lait de vaches phthisiques et l'ingestion de viande d'animaux tuberculeux. Cet énoncé scientifique est basé sur l'expérience. Le mode de contagion par inoculation est un fait admis dans le monde médical. Qu'il nous suffise de citer quelques faits : Le Grand Laënnec, s'étant blessé en faisant l'autopsie d'un tuberculeux, mourut phthisique. Du vaccin, recueilli d'un enfant robuste et jouissant d'une bonne santé, servit à inoculer une vache pommélière (phthisique). Des pustules de cette vache, on inocula la sérosité à des lapins et à un porc et tous furent atteints de tuberculose. Villemin affirme que la salive, le mucus nasal et l'urine de phthisiques inoculés transmettent la maladie.

La transmission par inhalation est aussi incontestable. Le fait clinique que j'ai rapporté dans le premier numéro de ce